

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1172

présenté par
Mme Descamps

à l'amendement n° 942 de Mme Lang

ARTICLE 9

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« sous réserve du respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et du livre III du code des relations entre le public et l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à renforcer la protection des données de l'évaluation.